

Les inscriptions se font impérativement la semaine complète avec prise de rendez-vous obligatoire.

Pièces obligatoires pour les Inscriptions

- Création du dossier lors du rendez-vous sur place
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle de l'enfant.
- La photocopie de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de l'enfant.
- Du livret de famille.
- Une photocopie des vaccins à jour.

Le pôle éducation vous accueille directement en MAIRIE

Lundi, Mardi, jeudi et vendredi
08:30 à 12:00 et de 13:30 à 17:00
Mercredi 08:30 à 12:00

Pour nous joindre nous vous rappelons le numéro de la ligne direct :
04.50.43.12.96

Accueil de loisirs
Saint-cergues
(3-11 ans)

Du 21 Avril
au 02 Mai 2025

Voyage Spatio-temporel

Inscriptions commune le 17.03.25
Inscriptions hors commune le 24.03.25



SMaJe


Saint-Cergues

L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs accueille votre enfant du lundi au vendredi :

- Le matin entre 7h30 et 9h00.
- Le soir vous pouvez le récupérer entre 17h00 et 18h00.
- L'accueil de loisirs fournit le repas du midi en plus du goûter.
- Seuls les enfants de plus de 10 ans peuvent repartir seuls sous condition d'une autorisation parentale écrite.

Une tenue adaptée pour le centre de loisirs, du change, une tenue type sportive, une paire de baskets, des lunettes de soleil, de la crème solaire et une gourde sont demandés pour tous les jours. Pensez à fournir un change complet avec le prénom inscrit sur les vêtements.

Si la tenue de votre enfant n'est pas appropriée à l'activité proposée, l'équipe d'animation se réserve le droit de faire participer ou non l'enfant à l'activité



TARIFS

Le tarif est calculé en fonction du Quotient Familial
(Tous les chèques devront être libellés à l'ordre du Trésor Public)

Pièces justificatives pour le calcul du quotient
(Obligatoires le jour de l'inscription)

Dernière notification des droits aux prestations familiales

Ou le dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

NOUS ACCEPTONS LES Chèques VACANCES ET LES BONS CAF.

TARIFS COMMUNE (applicable aux enfants résidant ou scolarisé à St-Cergues)

	Quotient Familial	Sem. 5 jours	Sem. 4 jours (si jour férié)	Mini-camp
1	0 à 365 €	64,00 €	5120 €	96,00 €
2	366 à 730 €	70,40 €	56,30 €	105,60 €
3	731 à 1 100 €	78,00 €	62,40 €	117,60 €
4	1 101 à 1 500 €	85,20 €	68,15 €	127,80 €
5	1 501 à 2 000 €	94,00 €	75,20 €	141,00 €
6	2 001 à 3 000 €	103,60 €	82,90 €	155,40 €
7	3 001 et plus	114,00 €	91,20 €	171,00 €
Pénalité présence imprévue, hors délai ou inscription non honorée (/enfant/présence ou absence)		3,00 €		
Pénalité de retard		4,00 €		
(/enfant/quart d'heure, le ¼ d'heure entamé est facturé)				

TARIFS HORS COMMUNE

	Quotient Familial	Sem. 5 jours	Sem. 4 jours	Mini-camp
			(en cas de jour férié)	
1	0 à 365 €	89,20 €	71,36 €	133,80 €
2	366 à 730 €	98,00 €	78,40 €	147,00 €
3	731 à 1 100 €	108,00 €	86,40 €	162,00 €
4	1 101 à 1 500 €	118,40 €	94,72 €	177,60 €
5	1 501 à 2 000 €	130,00 €	104,00 €	195,00 €
6	2 001 à 3 000 €	143,20 €	114,56 €	214,80 €
7	3 001 et plus	157,60 €	126,08 €	236,40 €
Pénalité présence imprévue, hors délai ou inscription non honorée (/enfant/présence ou absence)		3,00 €		
Pénalité de retard		4,00 €		
(/enfant/quart d'heure, le ¼ d'heure entamé est facturé)				